

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

Le Petit Tocsin

1^{ER} DEGRÉ

Yvelines
78



N°1 Décembre 2017

Fiche pratique PPCR :
Avancement d'échelon
Professeurs des écoles

ACTUALITÉ

CLASSE EXCEPTIONNELLE

Echelons	Durée
du HeA 2 au HeA 3	1 an
du HeA 1 au HeA 2	1 an
du 4 ^{ème} au HeA 1	3 ans minimum
du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	2 ans et 6 mois
du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	2 ans
du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	2 ans

HeA = Hors échelle A
 échelon spécial
 composé de
 3 chevrons



HORS CLASSE

Echelons	Durée
du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	3 ans
du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	3 ans
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans et 6 mois
du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	2 ans et 6 mois
du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	2 ans
du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	2 ans

échelon 7 re-créé
 le 01/01/2020



CLASSE NORMALE

Echelons	Durée	
du 10 ^{ème} au 11 ^{ème}	4 ans	
du 9 ^{ème} au 10 ^{ème}	4 ans	
du 8 ^{ème} au 9 ^{ème}	3 ans et 6 mois	2 ans et 6 mois
du 7 ^{ème} au 8 ^{ème}	3 ans	
du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	3 ans	2 ans
du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	2 ans et 6 mois	
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans	
du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	2 ans	
du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	1 an	
du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	1 an	

pour 30 % des
 promouvables

L'avancement d'échelon consiste à gravir des échelons sur un rythme unique d'avancement (sauf pour le 6^{ème} et le 8^{ème} échelon).

Seulement **30% des collègues** au 6^{ème} (dans la seconde année du 6^{ème} échelon) et **8ème** (qui justifie d'une ancienneté dans le 8^{ème} échelon comprise entre 18 et 30 mois), pourront éventuellement **bénéficier d'une bonification d'un an** suite à un rendez-vous carrière.

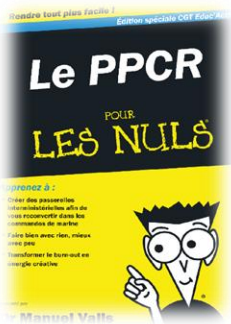
Celui-ci comprend une **inspection** suivie d'un **entretien**.

Un même rendez-vous carrière sera programmé pour un avancement à la **hors classe** pour les collègues étant au minimum au 9^{ème} échelon de classe normale depuis 2 ans.

L'accès à la **classe exceptionnelle** ne sera réservé qu'à 10% de l'effectif d'un corps, dont 8% des collègues ayant, pendant 8 années, exercé en établissements difficiles ou rempli des fonctions particulières et **2% pour les autres !**



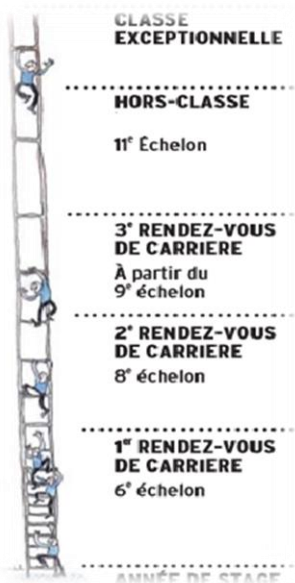
Fiche pratique PPCR : Reclassement en classe normale Professeurs des écoles



Reclassement en Classe Normale							
Votre situation au 1er septembre 2017 (avant PPCR)			Votre reclassement au 1er septembre 2017 (après PPCR)				
Échelon	Ancienneté dans l'indice	Indice	Nouvel échelon	Nouvel indice	Maintien de l'ancienneté	Durée dans l'échelon	Gain brut (en €)**
2	- de 9 mois	383	1	383	Oui + majoration de 3 mois	1 an	0 €
3	- de 1 an	440	3	440	Oui	2 ans	0 €
4	- de 2 ans	453	4	453	Oui	2 ans	0 €
	2 ans et +		5		466		Non
5	- de 2 ans 6 mois	466	6	478	Oui	3 ans ou 2 ans*	0 €
	2 ans 6 mois et +				Non		56,23 €
6	- de 3 ans	478	7	506	Oui	3 ans	0 €
	3 ans et +				Non		131,21 €
7	- de 3 ans	506	8	542	Oui	3 ans 6 mois ou 2 ans 6 mois*	173,38 €
	3 ans et +				Non		0 €
8	- de 3 ans 6 mois	542	9	578	Oui	4 ans	168,70 €
	3 ans 6 mois et +				Non		0 €
9	- de 4 ans	578	10	620	Oui	4 ans	198,81 €
	4 ans et +				Non		0 €
10	- de 4 ans	620	11	664	Oui	sans objet	206,18 €
	4 ans et +				Non		0 €
11	sans objet	664					0 €

Valeur du point d'indice mensuel = 4,686 €.

* Au 6ème et 8ème échelon, la durée peut être réduite d'un an pour 30 % des collègues



La présentation du PPCR sur la circonscription de Vélizy-Villacoublay

Le 16 novembre dernier, tous les enseignants « éligibles » au nouveau rendez-vous de carrière étaient conviés par l'inspectrice de la circonscription à une présentation du protocole « *Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations* ».

Si la forme de ces rendez-vous ne change pas - une inspection en classe suivie d'un entretien - la teneur de l'échange semble évoluer. Il s'agirait de se détacher un peu du commentaire de la séance observée pour appréhender le travail de l'enseignant de manière plus complète et faire le point sur ses **compétences professionnelles**.

L'enseignant devrait alors pouvoir mener une analyse réflexive non seulement sur sa pratique mais aussi sur les compétences qu'il met en oeuvre pour préparer et conduire sa classe. Or peu d'entre nous sommes actuellement capables d'identifier seuls ces dites compétences. Un accompagnement, ou au moins un échange entre pairs, est absolument nécessaire pour mener à bien cette tâche. L'inspectrice a ainsi accueilli favorablement la proposition d'une collègue de pouvoir se retrouver pour échanger sur ces questions et préparer au mieux l'entretien.

Nous encourageons nos camarades à solliciter ce type d'aide auprès de leurs supérieurs qui, nous l'espérons, sauront y répondre positivement, endossant leur rôle de personne ressource.

Témoignages :

Lettre ouverte des enseignants de l'école élémentaire *Paul Raoult*

Deux mois après la rentrée scolaire 2017, nous, enseignants et enseignantes en REP+, dressons un constat amer du dispositif grandement mis en avant du dédoublement des CP ou « CP à 12 » ou encore « objectif 100 % réussite ». Ce dispositif ne correspond en aucune façon aux besoins de nos écoles et à nos demandes.

Classes surchargées

Cette mesure s'est en réalité accompagnée de la **suppression de la maîtresse supplémentaire**, qui permettait chaque semaine à chaque classe un temps de travail en demi-groupe, et d'un **sureffectif d'élèves** dans les autres classes (en moyenne 25,7 élèves par classe) !

La réalité que nous vivons est loin d'être à la hauteur du tapage médiatique :

Chaque école, dont la notre, se retrouve ainsi à devoir réorganiser son organisation dans un cadre de pénurie, et cette mesure nous apparaît alors comme une mesure purement politique qui déstabilise un peu plus le bon fonctionnement des écoles.

Dégradation des conditions de travail

Les enseignantes de CP subissent une pression importante de la part de l'administration. Le nombre de réunions auxquelles elles doivent se rendre est multiplié (jusqu'à leur être imposé sur temps de pause déjeuner). Il leur est demandé de multiplier leurs missions, y compris sur d'autres écoles, sans prendre en compte la **charge de travail supplémentaire** que cela impliquerait. Nous réaffirmons le principe d'un maître une classe.

Quant aux autres classes, avec **25 élèves par classe en REP+**, il nous est **impossible de suivre chaque élève** avec l'attention nécessaire.

Sous-effectifs à tous les niveaux

Si l'on ajoute à cela le manque d'effectifs au sein du RASED (Réseau d'aide) qui ne compte qu'**une seule psychologue, une seule maîtresse E (contre deux il y a 5 ans) et un seul maître G pour un secteur qui compte plus de 1300 élèves**, les conséquences immédiates de ce manque de moyens et les conditions dans lesquelles nous enseignons **ne nous semblent pas du tout favoriser la réussite des élèves.**

Nous revendiquons :

- Un maximum de **18 élèves pour toutes les classes** des écoles qui comme la notre sont **en REP+** et le retour des maîtres supplémentaires.
- Un maximum de 20 élèves par classe en REP et de 25 élèves hors REP.
- Un maître/une maîtresse = une classe.
- **Un réseau d'aide (RASED) complet** avec les effectifs nécessaires pour toutes les écoles et plus spécifiquement une psychologue, un maître E et un maître G supplémentaires pour notre réseau.
- La prise en compte des élèves d'Ulis dans le comptage des effectifs et **l'ouverture d'une classe** supplémentaire en conséquence pour notre école.
- L'arrêt de la multiplication des réunions dont l'utilité n'est pas clairement établie, qui rajoutent à notre surcharge de travail et à notre épuisement et semblent relever plus du contrôle permanent que d'un réel besoin de concertation.

Nous invitons nos collègues à engager, au sein de leurs équipes, des discussions sur ce sujet et les directions syndicales à se saisir de la question.

Les enseignants de l'école élémentaire *Paul Raoult*, à l'unanimité.



Vos questions – des réponses !



Edito du professeur :

Le *Petit Tocsin* du 78 est une publication de la **C.G.T Educ'action des Yvelines** à destination de nos camarades et des personnels du 1^{er} degré. Collectons vos questionnements et apportons ensemble collectivement des réponses concrètes.

Le *Petit Tocsin* du 78 se pense comme une **boîte à outils** qui va se nourrir **de vos réflexions, de vos bons plans et de vos idées pratiques : c'est votre journal !**

1- Peut-on refuser une **évaluation d'école** ? :

On peut refuser une évaluation d'école, mais cela dépend surtout du rapport de force. Il y a peu de textes, tout est assez flou. Si on n'est pas très nombreux, on se met en grève le jour de l'inspection.

Il est important d'être le plus nombreux possible à refuser et à s'organiser en conséquence.

2- **Évaluation des CP** : Où en est-on ? Comment seront traités les résultats, à quelles fins ? :

Les évaluations verront leurs résultats remonter jusqu'à l'IEN, pas plus loin. On peut parier qu'elles finiront dans des placards. Pour tout dire, l'enjeu de ces évaluations est idéologique et le but est la suite du formatage des collègues. On franchit un degré de plus dans "*l'anti-lecture*", la fabrique de déchiffreurs. Le but est d'entraîner les collègues à faire systématiquement les mêmes exercices en classe. Ce n'est pas une rupture : les programmes de maternelle de 2015 spécifient tel quel "*Pour savoir lire, il faut connaître les unités sonores de la langue française*".

3- La « **Loi travail** » : quel impact direct sur le statut des collègues et sur les retraites ? :

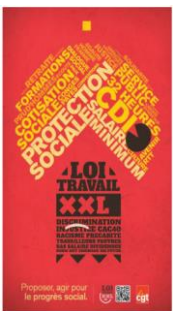
Il n'y a pas d'impact direct des ordonnances de la « *loi travail* » sur le statut ni sur les retraites. C'est seulement que le statut de la Fonction Publique sera la dernière protection existante après la casse du code du travail si Macron et les siens arrivent à leurs fins.

En revanche, si l'on prend en compte l'ensemble de la politique du gouvernement, nous serons touchés comme les autres par la **hausse de la CSG** (qui entraînera une baisse du salaire net en janvier 2018) et par le **projet de substitution de cette même CSG aux cotisations, ce qui signera la fin de la Sécu.**

Il est donc nécessaire de rejoindre le mouvement de grève entamé le 10 octobre pour la fonction publique et de défendre le code du travail via l'ensemble des mouvements annoncés pour espérer une véritable convergence

4- Que peut-on faire quand on a des besoins d'**AVS** et que cela traîne? Qui peut-on contacter pour faire avancer les choses ? :

On dénombre de plus en plus d'établissement où les collègues éprouvent les absences d'AVS. On n'a pas la main et il est difficile d'activer le processus. Il y a plusieurs types d'actions qui peuvent aider la hiérarchie à "*prendre conscience*" de l'urgence des situations. Par exemple, une insti de CLIS sans AVS-Co a obtenu gain de cause en refusant de faire classe pendant une semaine, avec l'aide des parents. On peut faire valoir le danger et recourir au droit de retrait, ou envisager une journée de grève **avec une action commune avec les parents.**



Contacts et Agenda



PERIODE	ACTION
Du 17 novembre au 6 décembre 2017 (12h)	Demandes de mutation interdépartementale (choix de votre département) uniquement par internet via <i>I-Prof</i> .
Mardi 16 janvier 2018	Formation <i>pedagogies alternatives</i> (entre théorie, réflexion collective et pratiques) à Argenteuil.
Mars-Avril 2018	Résultats du mouvement interdépartemental.
Avril 2018	Inscriptions pour le mouvement départemental.

D'autres infos
en ligne :

www.cgteduc.fr



Mardi 16 Janvier 2018 :

Formation syndicale C.G.T Educ'action "Quelles pratiques pédagogiques alternatives ?". (Argenteuil).

- Tout public – exclusivement entre collègues.
- Inscription par mail à : cgteducation78@gmail.com



Nous contacter

C.G.T Educ'action des Yvelines
Maison des syndicats
4 place de Touraine
78000 VERSAILLES
☎ 06.75.36.49.58
✉ cgteducation78@gmail.com

Sur le web

<http://www.cgteduc-yvelines.fr/>

<https://www.facebook.com/CGT78/>

Nos permanences

Attention : il est préférable de prendre rendez-vous ou d'appeler avant de venir.

JEUDI : 10h-18h

VENDREDI : 10h-18h



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : Prendre contact Me syndiquer

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Commune

Tel : M@il

Discipline Grade

Lieu d'exercice

Code Postal Commune

Retour à : C.G.T Educ'action 78 - Place de Touraine - 78000 VERSAILLES

Pourquoi se syndiquer à la CGT Educ'Action ?

Se syndiquer à la CGT Educ'Action c'est faire le choix :

- de ne pas rester seul-e face à l'administration.
- de rejoindre d'autres salarié-e-s pour **défendre et conquérir de nouveaux droits !**
- d'être accompagné-e au mieux dans le **déroulement de sa carrière** par une confédération syndicale qui entend réunir tou-te-s les travailleurs et les travailleuses en refusant toute forme de corporatisme.
- de se prononcer pour un **syndicalisme de combat** ; de donner un signal fort au gouvernement et se battre pour que **l'École redevienne une priorité nationale.**